

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 211

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 28, après le mot :

« a »,

insérer le mot :

« délibéré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les formalités administratives françaises sont particulièrement importantes ; un chasseur peut avoir oublié de transmettre à la fédération dont il est membre les données de prélèvements des spécimens d'espèces qu'il a réalisées. Cet amendement vise à faire valoir le droit à l'erreur du chasseur.